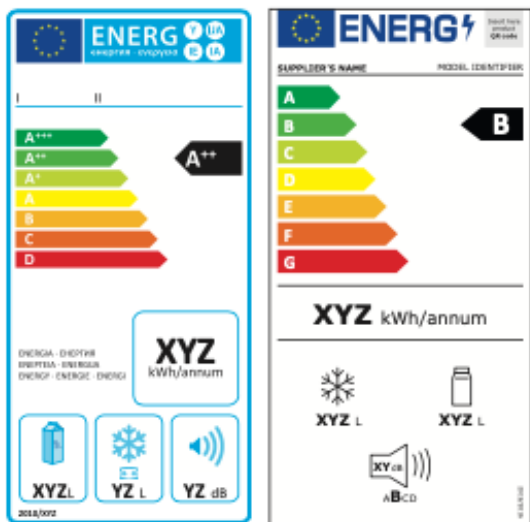


Nouvelle étiquette-énergie pour réfrigérateurs, congélateurs et caves à vin réfrigérées à partir du 1^{er} mars 2021

L'étiquette-énergie fournit des informations sur l'efficacité énergétique et d'autres propriétés des réfrigérateurs, congélateurs et caves à vin réfrigérées. À partir de mars 2021, ces appareils devront arborer la nouvelle étiquette-énergie.



Ancienne étiquette

Nouvelle étiquette

Principales modifications de l'étiquette-énergie

- Les couleurs habituelles allant du vert au rouge sont maintenues.
- L'échelle d'efficacité énergétique ira désormais de A à G.
- Les classes «+» disparaissent (ce qui signifie que sur la nouvelle étiquette-énergie, les classes de l'ancienne étiquette-énergie correspondront à une classe inférieure.) Ainsi, par exemple, un appareil classé A+++ sur l'ancienne échelle pourra ne relever plus que de la classe C sur la nouvelle échelle.
- La méthode de mesure de la consommation d'énergie ainsi que le calcul de l'indice d'efficacité énergétique (IEE) ont été modifiés. En raison du passage à cette nouvelle indication, il n'est plus possible de comparer directement l'ancienne et la nouvelle étiquette-énergie.
- Les pictogrammes ont été remaniés.
- Un code QR permet d'accéder à la base de données produits de la Commission européenne. En Suisse, l'étiquette-énergie est autorisée avec et sans code QR.

Bon à savoir

Lors de l'introduction de la nouvelle étiquette énergie, il n'y a que quelques modèles avec la classe "A" dans la gamme de confort supérieure.

Données clés concernant l'introduction

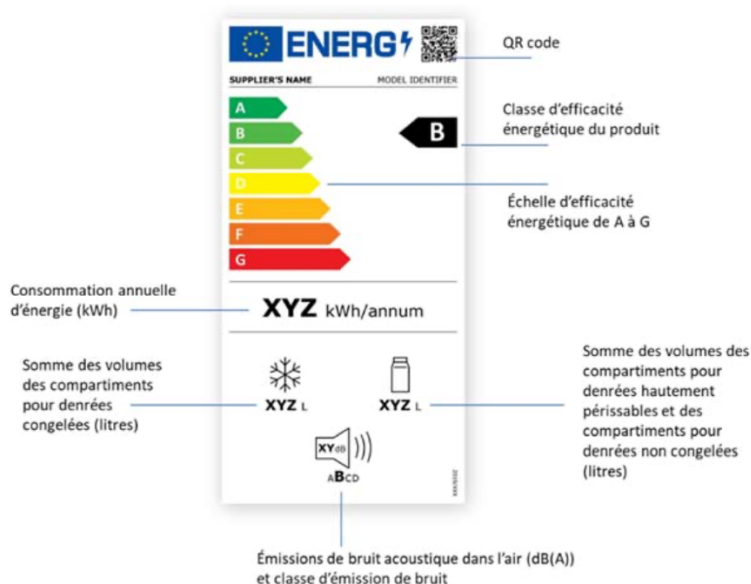
Validité

Les nouvelles étiquettes-énergie seront obligatoires à partir du 1^{er} mars 2021.

Délai de transition

Les appareils ne satisfaisant pas aux exigences qui prennent effet le 1^{er} mars 2021 ne pourront plus être mis sur le marché à partir de cette date. Ils pourront être vendus au plus tard jusqu'au 31 décembre 2021.

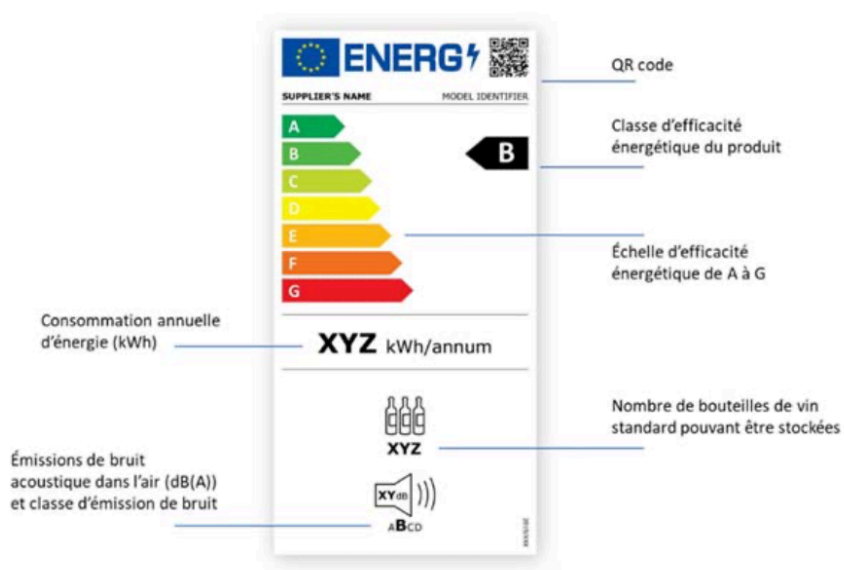
Réfrigérateurs et congélateurs



Différences avec l'ancienne étiquette (autres que l'échelle d'efficacité énergétique)

- Nouvelle icône pour les compartiments pour denrées hautement périssables et non congelées
- Nouvelle icône pour les émissions de bruit et nouvelle indication concernant la classe d'émission de bruit

Caves à vin réfrigérées



Différences avec l'ancienne étiquette (autres que l'échelle d'efficacité énergétique)

- Nouvelle icône pour la quantité de bouteilles de vin
- Nouvelle icône pour les émissions de bruit et nouvelle indication concernant la classe d'émission de bruit

Informations complémentaires sur newlabel.ch